UP'Chaux
UNION DES PRODUCTEURS DE CHAUX

Contribution UP'Chaux à la Concertation publique : *Plan national « Agir pour restaurer la nature »*

Union des Producteurs de Chaux (UP'Chaux) Juillet 2025

Présentation d'UP'Chaux et de la filière chaux

L'Union des Producteurs de Chaux (UP'Chaux) représente les industriels français de la chaux, dont l'activité repose sur l'extraction de calcaire et sa transformation en oxyde de calcium et/ou hydroxyde de calcium. Ces réactifs sont utilisés dans plus de 200 applications essentielles à l'économie française comme la sidérurgie, la métallurgie, le génie civil, le traitement de l'eau potable, des eaux industrielles, des boues, des sols pollués et des fumées, l'agriculture, la chimie...

Nos produits contribuent directement à la protection de la biodiversité et à la restauration des écosystèmes, notamment à travers le chaulage, qui participe à la bonne structure des sols et permet également d'atteindre un bon niveau de pH (pH agroclimatique) qui réduit les émissions de protoxyde d'azote (N_2O), le traitement des eaux usées et de l'eau potable, essentiel pour protéger les écosystèmes aquatiques…

Nos carrières, une fois exploitées, peuvent devenir de véritables réserves de biodiversité, des réservoirs d'eau potable… dans le cadre de projets de reconversion menés en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs de la conservation.

Notre empreinte foncière est très faible : les carrières de calcaire dédiées à la chaux occupent moins de 0,007 % du territoire français. En revanche, notre impact territorial est significatif grâce à une gestion durable des sites, la création d'emplois locaux et des démarches volontaires de renaturation.

Soutien aux objectifs de restauration, sous conditions de cohérence réglementaire

UP'Chaux soutient pleinement l'objectif de restauration des écosystèmes en France, à condition que cette ambition repose sur une approche cohérente, pragmatique et articulée avec les autres politiques européennes, notamment :

- le Règlement sur les matières premières critiques (CRM Act),
- la stratégie industrielle bas-carbone,
- les cadres existants de protection de l'environnement.

Nous attirons l'attention sur certaines recommandations préoccupantes issues des groupes d'experts, notamment :

- la remise en question du chaulage, alors qu'il s'agit d'une pratique agro-environnementale encadrée, utile à la restauration des sols et à la limitation des émissions de GES,
- la volonté de restreindre l'extraction, en contradiction avec les objectifs de souveraineté minérale, de décarbonation industrielle et de transition énergétique,
- l'empilement normatif et le manque de lisibilité juridique, générateurs d'incertitude pour les industriels comme pour les collectivités.

UP'Chaux
UNION DES PRODUCTEURS DE CHAUX

Proposition pour une approche équilibrée

Nous appelons à une mise en œuvre du règlement européen qui :

- reconnaisse la contribution positive des industriels déjà engagés dans des démarches de restauration écologique volontaire,
- valorise la remise en état progressive des carrières, encadrée réglementairement, suivie écologiquement, et souvent exemplaire en matière de reconversion,
- évite les interdictions injustifiées de pratiques agricoles fondées sur des données scientifiques (comme le chaulage),
- garantisse un cadre réglementaire lisible, stable et cohérent, en articulation avec les stratégies existantes,
- associe activement les acteurs industriels aux plans de restauration, en s'appuyant sur leurs bonnes pratiques et leurs retours d'expérience.

Mise en garde sur les risques de désindustrialisation

Des mesures mal calibrées ou trop rigides pourraient :

- fragiliser des filières industrielles stratégiques (métallurgie, construction, environnement, agriculture…),
- augmenter la dépendance aux importations de matières premières (moins durables et plus émissives),
- freiner les investissements nécessaires à la décarbonation (CCUS, électrification, innovations…).

Il est essentiel de préserver une industrie nationale forte, actrice de la transition écologique et garante de la souveraineté économique et environnementale.

Ouverture et engagement dans la concertation

UP'Chaux est prête à contribuer activement à la co-construction du plan national « Agir pour restaurer la nature ». Nous sommes disponibles pour partager nos retours d'expérience sur l'exploitation et la reconversion de nos sites ainsi que sur nos produits et leurs actions en faveur de la restauration de la nature.

Nous appelons à un dialogue fondé sur des données scientifiques robustes, une évaluation rigoureuse des impacts, et la reconnaissance des efforts concrets déjà déployés par l'industrie de la chaux.

Amandine Gambin
Secrétaire Générale
amandine.gambin@upchaux.fr
+33 6 23 01 32 89